

Présents : Christian ZIMMERMANN, Bernard BOTTARI, Jean RAHOLA, , Joël MIMIN, Agnielle MAILLARD, Marie-Claude ROBERT, Thierry MAILLARD, Gilbert NOLLEAU

1) Approbation du CR du CA du vendredi 4 novembre 2022 : approuvé à l'unanimité

2) Point financier du Trésorier au 31/01:

- Solde du compte courant : 648.72 €
- Montant de l'épargne sur le Livret Bleu du Crédit Mutuel: 40123.90 €
- Résultat propre du Club des Copains au 31/01 après 7 mois d'exercice :
Atelier bridge : 1054.63 €
Cafétéria (environ 50 € par semaine) : 712 €
- À titre indicatif, la liaison financière avec l'Amicale Jamin se déroule dans d'excellentes conditions. Elle donne néanmoins un surcroit de travail à notre Trésorier qui reverse les droits de tables : 2905 € incluant les mois de septembre à janvier. Il gère également la présentation des factures à l'Amicale. Elles font l'objet de règlements rapides.
Les droits de table mensuels s'élèvent entre 500 et 600 €

Il faut également se réjouir que le Bridge des Copains permette à l'Amicale Jamin d'encaisser pas loin de 4000 € de cotisations.

3) Organisation et financement du voyage à PARIS :

Bernard et Jean se sont renseignés auprès du Crédit Mutuel, notre Compagnie d'Assurances, pour savoir si le voyage était couvert en cas d'accidents : la réponse du Conseiller est oui mais il est souhaitable d'informer la Compagnie au préalable. De ce fait, le C.A. décide de faire de ce voyage une activité purement « C.B.C. » qui supportera le déficit puisque chaque membre de C.B.C. ne paiera que 35 € sur un coût de 70 € pour cette journée.

- Coût du voyage à PARIS le samedi 1^{er} avril : 3800 €
- Rendez-vous au parking René Tys à 7h pour un départ prévu au plus tard à 7h 15
- 52 personnes inscrites à ce jour : prévoir un car de 57 places équipé de toilettes (cf mail de Christian du 11 février à Voyage Guilloux)
- Prix par personne : 70 € dont la moitié prise en charge sur les fonds propres du Club pour les adhérents à l'Amicale Jamin (donc 70 € pour les conjoint(e)s non-adhérents)

A noter qu'en 2024, le Club des Copains aura 35 ans et pour fêter cet anniversaire, Gilbert propose un voyage au musée « La Piscine » à ROUBAIX avec la restauration sur place et la visite commentée par ses soins de la gare de LENS.

4) Point sur les effectifs, les jokers et l'avenir :

- De l'avis de chacun, nous sommes bien au sein de l'Amicale et la participation à l'A.G. a permis à chacun de voir que notre perte d'autonomie était de l'ordre de ε.
- Effectifs du Club des Copains : 127 à ce jour dont 25 nouveaux adhérents (en contrepartie 18 n'ont pas repris leur adhésion). L'âge, la maladie, l'angoisse face au stationnement, l'éloignement géographique en sont la cause.
 - Jokers : Joël explique la difficulté à réaliser le calendrier des jokers pour plusieurs raisons :
 - 2 listes à gérer : celle du jeudi et celle du mardi-vendredi
Les jokers du jeudi sont concernés par 2 jeudis par an alors que les autres ont juste un mardi ou vendredi en tant que joker
 - Des cas particuliers sont à prendre en compte pour l'élaboration du tableau : âge, maladie, élèves, dates indisponibles, etc...dont Joël n'a pas toujours connaissance mais heureusement que Marie-Paule lui apporte une aide précieuse pour gérer ces adaptations
 - Auparavant les inscriptions se faisaient à partir du mois de juillet alors qu'à l'Amicale Jamin c'est à partir du mois de septembre. En conséquence, le CA décide qu'il n'y aura plus de joker en septembre en plus des mois de juillet et août comme ça a été le cas en 2022.
 - Souhait de Joël : que les personnes qui jouent les 3 jours de la semaine se portent en priorité volontaires pour être joker le jeudi.
 - Avenir :
Christian ne pourra pas se représenter lors de la prochaine AG du Club comme Président conformément aux statuts actuels. Aucun membre de l'actuel CA n'étant candidat à sa succession, Christian propose de créer une association sans président avec une direction collégiale constituée de 4 membres du CA. Pour cela, il faut modifier les statuts et donc mettre en place une commission de réformes des statuts. Il faudra également prévoir un représentant légal de l'association.
A noter que Marie-Claude, Jean, Joël et Thierry seront « membres sortants » lors de la prochaine AG du Club des Copains. Ils peuvent tout à fait se représenter.

5) Quid du blog

Le renouvellement est le premier mars. Le coût annuel est de 60 €.

Le CA décide le statu quo sous l'adresse bridgedescopains-grandreims.com

6) Tournoi crêpes du mardi 14 février :

Agnielle s'occupe de la fourniture du cidre.

Rappel : gratuité du tournoi pour les adhérents qui apporteront des crêpes ou de la confiture.

7) Tournois du mois de mars :

- Tournoi BEC : prévu le vendredi 10 mars matin : 2 1/1 pour l'apéritif sur le stock du Bridge des Copains. Pique-nique partagé pour les participants au tournoi B.E.C. que nous espérons nombreux.
- Tournoi du chapeau : prévu le vendredi 17 mars après-midi. Collation à prévoir et 12 1/1 à financer sur nos avoirs à l'Amicale Jamin. Qui s'en occupe n'a pas été défini. À revoir entre administrateurs en accord avec Agnielle, pilote des réceptions.

8) Repas annuel :

Date : le jeudi 4 mai ou 11 mai ou 25 mai ou 1^{er} juin

Lieu du repas à rechercher par Marie-Claude, Agnielle et Thierry

9) Questions diverses :

- Le CA décide de l'arrêt de la gratuité du tournoi du jeudi pour les membres jouant avec des élèves (décision prise lors du dernier CA suite à la demande de Ute).
- Mail de Ute du 9 février qui annonce l'arrêt de sa participation aux cours de bridge : le CA en prend acte